

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT
SUR LES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT RESERVES
AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

LE MAIRE DE LA VILLE DE PAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-20, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6 et R.2122-8 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 110-1 et suivants, L.325-1 à L.325-3 et R. 417-11 ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 241-3 et R. 241-12 à R. 241-23 ;
Vu l'arrêté municipal du 30 novembre 1932 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Pau et les arrêtés modificatifs subséquents ;
Vu l'arrêté n°AP-2023-0002 en date du 11 janvier 2023 réglementant l'ensemble des emplacements réservés aux véhicules portant une carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement » ou une carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite;
Considérant qu'il convient, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publics, de réglementer le stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite prenant en compte les nouvelles demandes relatives aux emplacements situés rue du Colonel Arnaud Beltrame, rue Latapie, rue des Jardins du Laü, avenue du Stade Nautique et avenue Émile Ginot ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – Les dispositions de l'arrêté n°AP-2023-0002 en date du 11 janvier 2023 qui réglementait l'ensemble des emplacements réservés aux véhicules portant une carte mobilité inclusion sont abrogés et remplacés par les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2 – L'arrêt et le stationnement des véhicules sont considérés comme très gênant la circulation publique sur les emplacements réservés aux véhicules portant une carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement » ou une carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Ces emplacements au nombre de 626 sont répartis comme indiqués dans le tableau ci-annexé.

ARTICLE 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 – Tout véhicule en stationnement gênant ou en infraction aux dispositions du présent arrêté est enlevé et mis en fourrière à la diligence des Services de Police aux risques et périls du propriétaire du véhicule. Cette opération est effectuée par les Services Techniques Municipaux ou par les soins d'une société agréée et dûment requise à cet effet. Les frais d'enlèvement et de mise en fourrière sont à la charge de l'utilisateur du véhicule ayant commis l'infraction.

ARTICLE 6 – En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police et le service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Publié le

13 FEV. 2024

Pau, le


Clarisse JOHNSON LE LOHER
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe au Maire

ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2024-0003 EN DATE DU

VOIES	N°	LOCALISATION	NBE
18 EME RI (avenue du)	31	au droit	1
ALBERT 1 ER (place)		au droit de l'immeuble portant le n°3 rue Duplaa	1
ALBRET (rue Jeanne)	12	au droit	1
ALBRET (rue Jeanne)	14	au droit	1
ALLENDE (rue Salvador)	3	au droit	2
ALLIES (passage des)	16	au droit	1
ALLIES (rue des)	1	au droit	1
ALLIES (rue des)	7	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	6	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	7 bis	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')		au droit du square des prémontrés	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	13	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	24	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	39	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	40	au droit	2
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	45	au droit	2
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	68 et 70	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	92	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	101	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')		au droit du parc Lawrence	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	16 bis	au droit	1
ANGLAIS (rue des)	3	au droit	2
ANGLAIS (rue des)	24	au droit	1
ARC (rue Jeanne d')	1	au droit	1
ARMAGNAC (rue d')	5	au droit	2
ARRIBES (rue)	4	au droit	1
ARSONVAL (rue Arsène d')	2	au droit	1
ASSISE (rue Saint François d')	4	au droit	1
BACARISSE (rue Suzanne)		au droit du Zénith	47
BACARISSE (rue Suzanne)		au droit du Palais des Sports	4
BARADAT (avenue Honoré)	29 et 31	au droit	1
BARADAT (avenue Honoré)	22	en face	1
BARBANEGRE (boulevard)	2 ter	en face	1
BARBANEGRE (boulevard)	14	au droit	2
BARBANEGRE (boulevard)	16	au droit	1
BARGOIN (rue)	5	au droit	2
BARTHE (rue Marcel)	3 bis	au droit	1
BARTHE (rue Marcel)		au droit de l'église Notre Dame du Bout du Pont	2
BARTHOU (rue Louis)	5	au droit	1
BARTHOU (rue Louis)	28 ter	au droit	2
BASTARD (Forêt de)		Chemin de la Forêt	3
BATAILLE (rue Gabriel)		à côté du transformateur d'E.D.F.	1
BAUDON (rue)		dans le stade Jean BROUCHIN, à côté du Trinquet	1
BAYARD (rue)	31	au droit	1
BAYARD (rue)		en face du n°31	1
BAYARD (rue)	5-7	au droit	1
BAYARD (rue)	31	en face	1
BELTRAME (rue du Colonel Arnaud)	3	au droit	1
BERARD (cours Léon)		au droit du Laboratoire d'analyses	2
BERLIOZ (rue)	29 bis	au droit	1
BERLIOZ (rue)	38	au droit	2
BERNADAC (rue des Trois Frères)	3 et 5	au droit	1
BERNADOTTE (rue)	18	au droit	1
BERNES-CAMBOT (rue du Sergent)	29	au droit	1
BERTHELOT (rue Marcelin)	8	au droit	1
BESSIERES (boulevard)		sur le parking du cimetière	2
BIRAY (avenue Jean)		dans le parking courte durée du PEM	3

ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2024-0003 EN DATE DU

VOIES	N°	LOCALISATION	NBE
BIRAY (avenue Jean)	64	au droit	1
BLERIOT (rue)	4	au droit	1
BONADO (rue)	21	au droit	1
BONNARD (rue)		au droit de l'entrée principale de la D.D.A.S.S.	2
BONNARD (rue)		au droit de la M.D.P.H.	10
BOSQUET (cours)		sur la contre allée à hauteur du Collège M. de Navarre	1
BOURBAKI (rue)	7 et 9	au droit	1
BOURBAKI (rue)		dans le parking payant	3
BOYRIE (rue de)	15	au droit	1
BRIAND (rue Aristide)		au droit du Centre de Radiothérapie	1
BUROS (avenue de)		sur le parking des Ecoliers en face l'école Marancy	1
CADETS (rue des)		au droit du groupe scolaire de l'Hippodrome	1
CADIER (rue du Pasteur Alphonse)	9	sur la contre-allée au droit de l'immeuble portant le n°	1
CADIER (rue du Pasteur Alphonse)	4	au droit	1
CAMI SALIE (boulevard du)		au droit du Complexe de Pelote	20
CAMORS (rue des frères)	4	au droit	1
CAMOU (cours)	26	au droit	1
CAMOU (cours)	48	au droit	1
CAMOU (cours)	46	au droit	1
CAMPO (rue Monseigneur)		entre le parking du centre commercial et la rue Monseigneur Campo	1
CAMUS (rue Albert)		sur le parking situé en face du n°100 avenue de Montardon	1
CARNOT (rue)	8	au droit	2
CARNOT (rue)	51	au droit	1
CARREAU (rue Jean Baptiste)	11 et 9	au droit	1
CARREAU (rue Jean Baptiste)	19	au droit	1
CARRERE (rue)	5 bis	au droit	1
CASSIOPEE (rue)		dans la cour intérieure de l'espace Jacques Prévert	3
CASTERET (rue)	10	au droit	1
CASTETNAU (rue)	20	au droit	1
CAZALIS (rue)	4	au droit	1
CAZALIS (rue)		au droit de l'école Saint François d'Assise	1
CAZAUBON NORBERT (rue)	2	au droit	2
CENTRE SOCIAL DU HAMEAU		à hauteur de l'entrée du Centre	2
CHAMPETIER de RIBES (boulevard)	7	au droit	2
CHAMPETIER de RIBES (boulevard)		sur le parking situé au droit du hall Pays de Soule à l'occasion des foires et salons,	10
CHANOINE LABORDE (rue)	5	en face de l'entrée n°5 de l'immeuble portant le n°14 boulevard d'Alsace Lorraine	1
CIEL (rue du Parc en)	10	au droit	4
CLEMENTINE (impasse)		en face de l'entrée B du bâtiment situé Clos Clémentine	1
CLEMENTINE (impasse)		en face de l'entrée A du bâtiment situé Clos Clémentine	1
COURTEAULT (rue Pierre et Henri)	12	au droit	2
COURTEAULT (rue Pierre et Henri)	1	au droit	1
CRAONNE (rue de)	13	au droit	1
CROIX DU PRINCE (rond point)		au droit de la résidence Albert CAZENAVE II	1
DARAN (rue Léon)	9	en face	1
DEREME (rue Tristan)	7	au droit	1
DEREME (rue Tristan)	15	au droit	1
DEREME (rue Tristan)	19	en face du parking réservé au personnel de la CPAM	1
DEVERIA (rue)	17	au droit	1
DEVERIA (rue)	24-26	au droit	1
DOUMER (rue Paul)	4	au droit	1
DUNANT (rue Henri)	1	au droit	1
DUNANT (rue Henri)	11	au droit	1
DUNANT (rue Henri)	20	au droit	1

ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2024-0003 EN DATE DU

VOIES	N°	LOCALISATION	NBE
DUNANT (rue Henri)	12	au droit,	1
EDISON (rue Thomas)		sur le parking « Pau Cité Multimédia 1 »	2
EDISON (rue Thomas)		sur le parking de la Cité Multimédia 1, en face du bât B	1
EDOUARD VII (avenue)		au droit de la résidence portant le n°23 bis avenue du Général De Gaulle	1
EGLISE SAINT JOSEPH (avenue de)	37	au droit	1
ERABLES (allée des)	2	au droit	1
ETATS UNIS (avenue des)		au droit du Lycée Saint Cricq	1
ETATS UNIS (avenue des)	2	en face de l'école bosquet	1
ETIGNY (rue d')	16	au droit	1
ETIGNY (rue d')	76 ter B	au droit	1
ETIGNY (rue d')	78 bis	au droit	1
FAGET DE BAURE (rue)		au droit du Palais de Justice	1
FAISANS (rue Henri)	1	au droit	1
FAISANS (rue Henri)	30	au droit	1
FAISANS (rue Henri)	31	au droit	1
FARADAY (rue)		sur le parking "Pau Cité Multimédia 2"	2
FERRY (rue Jules)		au droit de l'Institut de Formation	2
FOCH (rue du Maréchal)	3	au droit	1
FOIRAIL (place du)	9	face au	2
FOLLEREAU (rue Raoul)	5	au droit	1
FOUCAULT (rue Charles de)	18	en face sur la contre allée	1
FOUCAULT (rue Charles de)	21	dans le carrefour à sens giratoire au droit	1
GACHET (rue)	4	au droit	1
GACHET (rue)	6	au droit	1
GALHARET (rue du Chanoine)		au droit de l'entrée du cimetière	2
GALOS (rue)	4	au droit	1
GALOS (rue)	11	en face	1
GALOS (rue)	14	au droit	1
GAMBETTA (rue)	1	au droit	1
GARCIA LORCA (avenue Federico)	10	au droit	2
GARCIA LORCA (avenue Federico)	13	en face, sur le parking de la résidence Arbizon	2
GARCIA LORCA (avenue Federico)	14	au droit	2
GARCIA LORCA (avenue Federico)	17	en face	1
GARCIA LORCA (avenue Federico)	26	en face, sur la voie d'accès au groupe scolaire Les Fleurs	2
GARCIA LORCA (avenue Federico)	28	au droit	2
GARET (rue Emile)	6	au droit	1
GARRIGOU LAGRANGE (rue du Pr)		au droit du n° 9 et 11	1
GASSION (rue)	1	au droit	1
GAULLE (avenue du Général de)	34	au droit	1
GINOT (avenue Emile)		sur le parking du complexe aquatique Pyrénéo	2
GINOT (avenue Emile)	29	en face	1
GLOXIN (rue du Colonel)	5	au droit	1
GLOXIN (rue du Colonel)	14	au droit	1
GLOXIN (rue du Colonel)	19	au droit	1
GONTAUT BIRON (rue)	1	en face	1
GOYA (rue)	1	au droit	1
GOYA (rue)	1 et 3	au droit	1
GRAND TOUR (allée du)		au droit de l'immeuble 6 rue Bayard	2
GRAND TOUR (allée du)		au droit de l'immeuble 2, avenue du 18ème R.I.	1
GRAND TOUR (allée du)	5 bis	au droit,	1
GUICHE (rue de)		en bas près de la garderie	1
GUICHENNE (rue Emile)	38	au droit	1
GUICHENNE (rue Emile)	64	au droit	1
GUICHENNE (rue Emile)	70	au droit	1
GUICHENNE (rue Emile)	92	au droit	1

ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2024-0003 EN DATE DU

VOIES	N°	LOCALISATION	NBE
GUYNEMER (rue du Capitaine)	26 et 28	au droit	1
HAMEAU DE L'HIPPODROME (rue du)	35	au droit	1
HENRI IV (rue)	7	en face	1
HERRIOT (boulevard Edouard)		sur le parking du lycée immaculé conception	2
HOUNAU (rue Michel)	30	au droit	1
HOUNAU (rue Michel)	44	au droit	1
HOUNAU (rue Michel)	30 ter	au droit	1
HUGO (rue Victor)	1	au droit	1
HUGO (rue Victor)	8	en face	1
JAUSSELY (allée Léon)		à l'arrière de l'immeuble portant le n°10 avenue Rhin et Danube	1
JESUS (rue de l'Enfant)	6 ter	au droit	1
JOFFRE (rue du Maréchal)	18	au droit	1
JOFFRE (rue du Maréchal)	19	au droit	1
JOFFRE (rue du Maréchal)	26	au droit	1
JOVE (rue Jean)	5	au droit	1
JUILLET (rue du XIV)	76	au droit	1
JUIN (rue du Maréchal)	4	au droit	1
JUIN (rue du Maréchal)	6	au droit	1
JUIN (rue du Maréchal)	8	au droit	1
KENNEDY (avenue du Président)	11	au droit	1
KENNEDY (avenue du Président)	13	au droit	1
KENNEDY (avenue du Président)		au droit de la Société Générale	1
KENNEDY (avenue du Président)		au droit de la Pépinière, sur le parking attenant	1
KENNEDY (avenue du Président)	7	au droit	2
LACLEDE (rue)	5	au droit	1
LACOSTE (avenue Gaston)	6	au droit	1
LACOSTE (avenue Gaston)		extrémité Nord, dans le parking du stade Tissié	1
LACOSTE (avenue Gaston)		extrémité Ouest de la voie Nord, dans le parking du stade Tissié	2
LACOSTE (avenue Gaston)	22	au droit	1
LACOSTE (avenue Gaston)	24	au droit	1
LACOSTE (avenue Gaston)		au droit de l'entrée du parking longue durée du PEM	2
LACOSTE (avenue Gaston)		au droit du skate-park dans le parking longue durée du PEM	2
LAGARDE	1	au droit	1
LAJUS (rue de)	10	au droit	1
LALANNE (rue Mathieu)		au droit de la Bibliothèque Municipale	2
LAMARTINE (allée)	23	au droit	1
LANNE (rue Théo)	2	au droit	1
LAPERRINE (rue)	1	au droit	1
LATAPIE (rue)	7	au droit	1
LAÛ(rue des Jardins du)	1	en face	1
LAVIGNOTTE (rue)	11	au droit	1
LAVOISIER (rue)		sur le parking situé en face du n° 49, avenue DUFAU	1
LAVOISIER (rue)		au droit du bureau de Poste	2
LAVOISIER (rue)		au droit de l'entrée du centre commercial	1
LECLERC (avenue du Général)		sur le parking du magasin Auchan, entrée Vallée d'Aspe	8
LECLERC (avenue du Général)		sur le parking du magasin Auchan, entrée Bigorre	12
LECOEUR (rue Charles)		sur le parking de la résidence Le Manoir, 2 cours Lyautey	2
LIBERATION (place de la)		sur la voie Nord de la place	1
LIBERATION (place de la)		sur le parking réservé aux magistrats en service, situé au Sud-Ouest du palais de Justice	2
LIEGE (rue de)	5	au droit	1
LIEGE (rue de)	40	au droit	1
LILAS (avenue des)	26	au droit	1
LILAS (avenue des)	130	au droit	2
LONS (avenue de)	2	au droit	2
LOUP (avenue du)	27	au droit	1
LOUP (avenue du)	30	au droit	1

ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2024-0003 EN DATE DU

VOIES	N°	LOCALISATION	NBE
LOUP (avenue du)	39	au droit	1
LOUP (avenue du)	41	sur le parking de la résidence ANSABERE	1
LOUP (avenue du)	41	en face	1
LOUP (avenue du)	119	au droit	1
LOUP (avenue du)	43 ter	au droit	2
LOUP (avenue du)		au droit de la résidence AGORA III	1
LYAUTEY (cours)	2	au droit	1
LYAUTEY (cours)	8	au droit	1
LYAUTEY (cours)	28	au droit	1
MACE (rue Charles)	4 et 6	au droit	1
MAGINOT (rue André)		au droit de la MJC du Laü	2
MAGINOT (rue André)		à l'angle formé avec la rue Pierre Massé	2
MAI (rue du 8 mai 1945)	2	au droit	1
MAI (rue du 8 mai 1945)	4	au droit	1
MAI (rue du 8 mai 1945)	6	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	25	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	54	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	131	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	174	au droit	1
MIRABELLE (rue)	1	au droit	2
MITTON (rue André)	1	au droit de la MJC du Laü	1
MONAIX (rue Jean-Jacques de)	22 ter	sur le parking de la Ville de Pau	1
MONAIX (rue Jean-Jacques de)		en face du n°1 bis	1
MONNAIE (place de la)	9 bis	au droit	1
MONPEZAT (rue)	29	alternativement	1
MONTARDON (avenue de)	166	au droit	1
MONTARDON (avenue de)	117	au droit	2
MONTPENSIER (rue)	47	au droit	1
MONTPENSIER (rue)	63	au droit	1
MONTPENSIER (rue)	35 ter	au droit	1
MORLAAS (allées de)	2	au droit	1
MORLAAS (allées de)	72	en face	1
MORLAAS (allées de)	58	au droit	1
MOUROT (rue)		angle Rue d'Orléans	1
MOZART (rue)		sur le parking de l'école Marancy	2
MULOT (place)		au droit du parc du château	2
NAUTIQUE (avenue du Stade)	3	au droit	1
NAVARRÉ (rue de)	5	au droit	1
NICEPHORE NIEPCE (place)		au droit du collège Jeanne d'Albret	2
NITOT (avenue)		en face la voie d'accès aux tours d'Aspin	1
NITOT (avenue)		au droit du n°1, sur le parking stade nautique	3
NOGARO (rue de)	44	au droit	1
NOLIVOS (rue de)	7	au droit	1
NORMAN PRINCE (avenue)	19	au droit	1
NORMAN PRINCE (avenue)	51	au droit	1
NOVEMBRE (rue du 11)	5 ou 4	alternativement au droit des numéros	1
O'QUIN (rue)	1 bis	au droit	1
ORLEANS (rue d')	7	au droit	2
OSSAU (avenue d')	21	au droit	1
OSSAU (avenue d')	19	au droit	1
OUSSE DES BOIS (parking du stade)		sur le parking du stade de l'Ousse des Bois	4
PAIX (boulevard de la)	262	au droit	2
PAIX (boulevard de la)	181	au droit	2
PAIX (boulevard de la)	196	au droit	1
PALASSOU (rue)	19	au droit	2
PARKING ARAGON		Niveau -1,	9
PARKING BEAUMONT		niveau 1, à l'entrée du parking	6

ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2024-0003 EN DATE DU

VOIES	N°	LOCALISATION	NBE
PARKING BOSQUET		niveau 2, près du sas d'entrée du Centre Commercial	9
PARKING CLEMENCEAU		niveau 1, de part et d'autre de l'allée sortie Clémenceau	12
PARKING REPUBLIQUE		niveau 1, partie République, entre escaliers accès halles	3
PARKING REPUBLIQUE		niveau 1, partie Cassin	7
PARKS (allée Rosa)		au droit de la résidence Carlitos II entrées 1 et 2, 13 avenue du président Kennedy	1
PARKS (allée Rosa)		au droit de la résidence Carlitos III entrées 1 et 2, 5 boulevard du recteur Jean Sarrailh	2
PASTEUR (rue)	10	au droit	1
PERE (rue)	9	en face	1
PEYROULET (place)		au droit de l'immeuble portant le n°1 avenue de Buros	1
PHILIPPON (avenue)		sur le parking au fond de l'impasse situé face au 136-138	1
PHOEBUS (avenue Gaston)	2	au droit	1
PLANTE (rue Raymond)	2	en face	2
PLANTE (rue Raymond)	9	au droit	1
PLANTE (rue Raymond)	20	au droit	1
PONT (rue des)	1	au droit	1
PONT (rue des)	2	en face	1
PORTET (rue de)	2	au droit	1
PORTET (rue de)	4	en face	1
PORTET (rue de)	6	en face	1
POUGUET (avenue)	26 et 28	au droit	1
PYRENEES (boulevard des)	2	au droit	1
PYRENEES (boulevard des)		au droit du square Georges V	1
PYRENEES (boulevard des)	14	au droit	1
RAUSKI (rue)	7 et 9	au droit	1
RECBORDE (place François)		place	1
RECLUS (allée Zéline)		au droit de la résidence Carlitos III, entrée 1	1
RECLUS (allée Zéline)		au droit de la résidence Carlitos III, entrée 4	1
REGINA (avenue)	9	alternativement au droit et en face	1
REMONDET (allée André)		au droit du n° 17 boulevard Recteur Jean Sarrailh	1
RENOIR (rue Auguste)	12	au droit	1
RENOIR (rue Auguste)		au droit de la Plaine de Jeux de Saragosse, face au n°10	1
RENOIR (rue Auguste)	8	En face, le long du parc	1
REPARATRICES (rue des)		au droit de l'Ecole Nationale de Musique	1
REPUBLIQUE (rue de la)	1	au droit	1
REPUBLIQUE (rue de la)		au droit du magasin Opticiens Mutualistes	1
RHIN et DANUBE (avenue)	14	au droit	2
RITTER (rue Raymond)		au droit du centre activa	1
RIVARES (rue)	12	au droit	1
ROSTAND (rue Edmond)	13 ou 18	au droit, alternativement	1
ROUSSILLE (rue Amédée)	3	au droit	1
ROYALE (place)	6	en face	1
SAINT CRICQ (rue du Comte)	19	au droit	1
SAINT CRICQ (rue du Comte)		en face le n°11	1
SALENGRO (rue Roger)	24	au droit	1
SAMONZET (rue)	4	au droit	1
SAMONZET (rue)	30	au droit,	1
SANGNIER (rue Marc)	10 et 12	au droit	1
SARAGOSSE (avenue de)	7	au droit	1
SARAGOSSE (avenue de)	15	sur le parking de la résidence Nandina Park	1
SARAGOSSE (avenue de)		sur le parking de la résidence Clé de Sol	2
SAYETTE (avenue des)		au droit de lécole Lapuyade	1
SCHUMAN (avenue Robert)		entre le centre social de la Pépinière et la crèche	1
SEPT CANTONS (place des)		entre rue Montpensier et rue Gassiot	1
SHARP (allée Martha)		au droit de la résidence carlitos III, entré 3	2
STADE DU HAMEAU		sur le parking situé au droit de l'entrée	14
STADIUM DE LA GARE		au droit	2

ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2024-0003 EN DATE DU

VOIES	N°	LOCALISATION	NBE
STADIUM DE LA GARE		en face	2
TAYLOR (rue Alexandre)	10	au droit	1
TAYLOR (rue Alexandre)	16	au droit	1
TERRIER (rue Jacques)	6	en face	1
TILLEULS (avenue des)		au droit de l'accès à la médiathèque	2
TILLEULS (avenue des)		sur le parking de la médiathèque	1
TOURASSE (boulevard)	103	résidence Iris D	1
TOURASSE (boulevard)	116	en face	2
TOURASSE (boulevard)	101 bis	au droit	1
TOURASSE (boulevard)		au droit de la D.D.T.E.F.P	1
TOURASSE (boulevard)		au droit de la D.I.R.	2
TOURASSE (boulevard)	73 et 79	sur le parking de l'église St Vincent de Paul	3
TOURNANTE PLANTE (rue)	17	au droit	1
TRAQUET (rue)	4	au droit	1
TRESPOEY (avenue)	73	au droit	1
TRESPOEY (avenue)	102	au droit	1
TRIANON (avenue)	9	au droit	1
TRIANON (avenue)	16 bis	au droit	1
VALLEES (avenue des)	03-mai	au droit	1
VERDUN (place de)		en bordure de la piste cyclable, partie sud est	5
VERDUN (place de)		À proximité de la rue Bayard, partie sud est	7
VERDUN (place de)		au droit du quai bus situé rue Ambroise Bordelongue	4
VERNE (rue Jules)	2	au droit	1
VERNE (rue Jules)	4	au droit	1
VERNE (rue Jules)	5	au droit	2
VERNE (rue Jules)	6	au droit	1
VERNE (rue Jules)		au droit du bâtiment Ayous, 2 entrée B, 1 entrée A	3
VERT (chemin)	26	au droit	1
VIARD (rue)	13	en face	1
VIGNANCOUR (rue)	4	au droit	2
VIZIOZ (avenue du Doyen)	15 et 13	au droit	2
VIZIOZ (avenue du Doyen)	9 et 11	au droit	4
VIZIOZ (avenue du Doyen)		au droit de l'immeuble n° 323, bd de la Paix	1
WRIGHT (rue des Frères)	14	au droit	1
		TOTAL	626


 Clarisse JOHNSON LE LOHER
 Pour le Maire et par délégation
 L'Adjointe au Maire

